

**Diocèse de Valleyfield.** — Du 30 janvier, sainte Martine; du 1 février, saint Ignace (Coteau-du-Lac).

**Diocèse de Pembroke.** — Du 29 janvier, saint François de Sales (Lyndock et Raglan); du 1 février, sainte Brigide. (North Onslow).

J. S.

### PRIERES DES QUARANTE-HEURES

**Mardi,** 30 janvier. — Collège Saint-Louis, à Terrebonne.  
**Jeudi,** 1 février. — Villa-Maria.  
**Sameji.** 3 " — L'Immaculée-Conception.

### NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé Charles Lamarche, curé de Saint-Jean, en remplacement de M. l'abbé Charles Collin, qui se retire du saint ministère;

M. l'abbé J.-Moïse Jolicoeur, curé du Sault-au-Récollet;

M. l'abbé Napoléon Hurteau, curé du Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours;

M. l'abbé Médéric-Tancrede Beauparlant, curé de Saint-Basile;

M. l'abbé Arthur Berthiaume, curé de Saint-Paul-l'Ermite ;

M. l'abbé Avila Chapleau, vicaire au Sacré-Coeur;

M. l'abbé Arsène Dufresne, vicaire à Saint-Jean-Baptiste ;

M. l'abbé Téléphore Grenier, vicaire au Saint-Rédempteur.

### AUMONERIE UNIVERSITAIRE

Mgr l'archevêque, vice-chancelier de l'Université, vient de mettre la dernière main à l'organisation d'un groupe d'aumôniers pour les Facultés et Ecoles de Laval. Les Messieurs suivants ont été désignés par l'autorité :

**Aumônier général,** le secrétaire général de l'Université;

**Faculté de droit,** M. l'abbé Emile Chartier;

**Faculté de médecine,** M. l'abbé Georges Boileau;

**Ecole polytechnique,** M. Olivier Maurault, prêtre de Saint-Sulpice;

**Ecole de médecine comparée,** M. l'abbé Charles Beaudin;

**Ecole de chirurgie dentaire,** M. l'abbé Edmond-Joseph Lacroix;

**Ecole de pharmacie,** M. André Pustienne, prêtre de Saint-Sulpice;

**Ecole d'Enseignement supérieur pour les jeunes filles,** M. Georges Clapin, prêtre de Saint-Sulpice;

**Ecole des Hautes études commerciales,** M. l'abbé Lionel Groulx.

L'Institut  
par leur su  
phas, o. c.  
Pour cett  
maine, au j  
étudiants de

M. l'abbé  
Gonzague  
membre de

**P**ENI  
à  
Gi

du cardinal  
qua que son  
et lui en fit  
lois de l'Egl  
France, s'en  
tait ostensib  
bolisait une  
cette époque  
pays. L'Ita  
Le princip  
sur la *cappa*  
pleur de sa n  
ne en détrui  
la croix pec